



Assemblée générale annuelle de 2023 de l'ACC

Le 6 mars 2023
13 h 00 – 14 h 00 (HNR)
Hilton El Conquistador – Salle de bal Coronado
Tucson, Arizona

Président du conseil de 2022-2023 : Brendan Nobes
2^e vice-président de 2022-2023: Francis Roy
Présidente : Mary Van Buren

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président du conseil déclare la séance de l'AGA ouverte à 13 h 00. Il indique que l'assemblée se tient à la fois en personne et virtuellement et explique que le vote se fera par le biais de l'application Chime.

Des renseignements sur le téléchargement de l'application Chine ont été fournis aux membres votants avant l'assemblée. Les personnes qui ont été identifiées comme représentants de leur entreprise ont déjà reçu les données de connexion pour voter. Le président du conseil explique le processus de vote sur les propositions qui seront présentées aux participants en personne et virtuels. Un exemple de question est présenté pour permettre à chacun de faire l'essai du système de vote.

Après l'essai du système, le président du conseil confirme que le quorum est atteint et que l'assemblée peut se poursuivre. Il mentionne que des services d'interprétation sont disponibles via l'application Interprefy.

Le président du conseil informe les membres du décès de l'ancien président du conseil John C. Hallowell (1990-1993). L'ACC offre ses sincères condoléances.

Le président du conseil passe ensuite en revue l'ordre du jour, et aucun ajout ou aucune modification n'est proposé.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ et APPUYÉ :

« QUE le procès-verbal de l'AGA du 7 mars 2022 soit approuvé tel que distribué. »

La proposition est ADOPTÉE.

3.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE

Le président du conseil présente son rapport et souligne qu'il s'est concentré sur les trois domaines prioritaires suivants au cours de la dernière année :

1. Accroître l'engagement de l'ACC en personne avec les membres afin d'aider à unifier le secteur et veiller à ce que l'ACC tienne compte des priorités de ses associations partenaires intégrées dans tout le pays. Une tournée d'engagement dans cinq villes a été organisée pour recueillir les commentaires des membres sur les enjeux pressants relatives aux pratiques normalisées.

2. Lancer une nouvelle initiative, appelée les Services axés sur les pratiques exemplaires, afin d'accroître les pratiques exemplaires en matière de réalisation de projets et d'aider à sensibiliser les maîtres d'ouvrage des secteurs public et privé et les entrepreneurs afin d'améliorer l'équité, la productivité et la rentabilité.
3. Renforcer les liens entre les associations partenaires et l'ACC. Les protocoles d'entente qui font état des attentes mutuelles ont été mis en œuvre à l'échelle du Canada.

Le président du conseil remercie la présidente de l'ACC, son personnel ainsi que les membres du conseil, des comités et des conseils consultatifs nationaux de 2022 pour tout le travail qu'ils ont accompli dans le but d'unifier, de guider et de faire évoluer l'industrie.

Il souligne également que l'ACC a été reconnue par les Professionnels de la gouvernance du Canada pour son excellence en matière de gouvernance dans la catégorie « efficacité du conseil d'administration et des administrateurs ». Seuls sept prix sont décernés chaque année et cette reconnaissance démontre les efforts déployés par l'ACC pour devenir une organisation de premier ordre. On remercie tout particulièrement Charles Caza, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidature.

Le président du conseil présente ensuite une vidéo sur les succès partagés de l'industrie en 2022.

La présidente de l'ACC présente ensuite son rapport et déclare que l'ACC continuera d'axer ses efforts sur les façons d'offrir une plus grande valeur ajoutée aux membres et aux associations partenaires en misant sur la collaboration et en s'alignant sur les enjeux importants, comme recruter la main-d'œuvre dont nous avons besoin, réclamer des investissements accrus dans les infrastructures et appuyer l'approvisionnement équitable.

Elle indique qu'en 2023, l'ACC mettra en œuvre un projet de numérisation des documents du CCDC, et elle remercie Bill Black (CCA-Calgary) et Sam Sanderson (CAPEI) qui ont participé au projet pilote de cette initiative et fourni leur précieuse rétroaction. La plateforme sera lancée à l'intention de tous les membres plus tard en 2023.

La présidente souligne les sujets importants qui sont ressortis des réunions des CCN qui ont eu lieu plus tôt concernant les possibilités de collaboration en matière d'immigration et les efforts accrus en matière de défense des intérêts en faveur d'un plan national d'infrastructures commerciales. L'ACC continuera également à explorer la possibilité pour les associations locales de la construction de devenir membres de l'ACC et, si le conseil d'administration approuve cette proposition, cette question sera soumise aux membres pour approbation lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

4.0 RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION ET APPROBATION DES AUDITEURS POUR 2023

Le président du Comité des finances et de la vérification rappelle aux membres qu'un lien vers les états financiers vérifiés leur a été fourni avec leurs données de connexion à l'assemblée d'aujourd'hui. Il confirme que les auditeurs de l'ACC, Kelly Huibers McNeely, ont effectué un audit des états financiers et ont fourni une opinion sans réserve confirmant les deux points suivants :

- Premièrement, que les états financiers qui vous ont été fournis donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ACC au 31 décembre 2022; et
- Deuxièmement, que l'état des résultats des activités de l'ACC et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date sont conformes aux normes comptables canadiennes.

Le président du comité confirme également que toutes les remises gouvernementales et autres dépenses ont été payées.

État des résultats

L'état des résultats est présenté, confirmant que la situation financière de l'ACC demeure solide. L'ACC avait prévu un modeste excédent de fonctionnement de 9 350 \$, malgré le report de la hausse normale de 2 % des droits d'adhésion. En 2022, l'ACC a lentement repris un rythme de fonctionnement plus normal, avec une augmentation des voyages d'affaires,

tout en continuant à tenir des réunions virtuelles pour de nombreux comités. L'ACC a exécuté son plan annuel, notamment une conférence annuelle réussie, la campagne Le talent a sa place ici, la Journée sur la Colline, le lancement des Services axés sur les pratiques exemplaires, de multiples webinaires et des réunions avec les dirigeants d'association, les membres et les représentants du gouvernement. L'ACC a également établi un partenariat avec le Forum canadien sur l'apprentissage pour promouvoir des incitatifs financiers pour l'embauche d'apprentis du Sceau rouge, une initiative qui a également généré des revenus pour les associations partenaires locales. L'ACC investit également dans un nouveau service de documents numérisés du CCDC, ce qui modernisera la façon dont les membres accèdent et utilisent ces précieux documents. Cette situation, combinée à une gestion prudente des dépenses, a entraîné un excédent de fonctionnement de 85 188 \$ qui est légèrement plus élevé par rapport au budget. Lorsqu'on prend en compte la perte sur les placements et la perte de change, l'ACC a enregistré un déficit de 130 140 \$.

État de la situation financière

L'état de la situation financière est ensuite présenté. Le président du comité déclare que la réserve d'actifs nets de l'ACC au 31 décembre 2022 s'élevait à 5 062 811 \$, ce qui correspond à l'objectif de l'ACC. Sur les conseils du Comité des finances et de la vérification, et pour assurer la réussite future de l'ACC, de nouveaux fonds de réserve d'actif net, affectés à l'interne, ont été créés en 2022, remplaçant le fonds combiné pour affaires juridiques et défense des intérêts de l'exercice précédent, en plus du fonds pour les conférences et réunions. Ces fonds n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice et s'élèvent à :

- Fonds pour les initiatives stratégiques : 400 000 \$
- Fonds pour les risques liés aux revenus : 400 000 \$
- Fonds pour la défense des intérêts : 250 000 \$
- Fonds pour les affaires juridiques : 250 000 \$
- Fonds pour les conférences et réunions : 200 000 \$

Bien que le personnel de l'ACC ait géré le budget de manière très judicieuse, la capacité à entreprendre de nouvelles initiatives est limitée. Compte tenu des défis posés par la COVID, l'ACC a reporté la hausse normale de 2 % des droits d'adhésion sur trois années consécutives, absorbant ainsi l'inflation importante au cours de cette période. Toutefois, le président du comité informe les membres que la hausse de 2% sera de nouveau appliquée en 2024.

Selon le règlement administratif de l'ACC, les auditeurs financiers sont nommés chaque année par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.

Il est PROPOSÉ et APPUYÉ :

« QUE les membres de cette assemblée générale annuelle nomment le cabinet de Kelly Huibers McNeely à titre d'auditeur de l'Association pour 2023. »

La proposition est ADOPTÉE.

5.0 RAPPORT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

CONSIDÉRATION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET DE LA PROPOSITION CONNEXE

Le 2^e vice-président présente le rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature au nom du président de ce comité. Il explique que ce comité est chargé de s'assurer que la gouvernance de l'ACC est efficace et que les postes de bénévoles sont comblés par un groupe de personnes diversifiées et compétentes. Il remercie les bénévoles qui ont siégé à ce comité et au sous-comité des mises en candidature pour leur travail et leur dévouement.

Le 2^e vice-président présente la modification proposée au règlement administratif pour la prolongation du mandat du président du conseil pour une deuxième année facultative. Lors de discussions avec le Comité de la gouvernance et des mises en candidature et le conseil d'administration, et compte tenu des meilleures pratiques, il a été convenu qu'il pourrait être bénéfique d'accorder au président du conseil un mandat de deux ans au maximum. Le président disposerait ainsi de

plus de temps pour établir des relations, travailler sur les enjeux prioritaires et encadrer le vice-président qui assumera les fonctions de président du conseil. Plusieurs autres associations importantes, dont la Toronto Construction Association, ont mis en place ce modèle. Comme la durée du mandat du président du conseil est incertaine, le rôle de 2e vice-président devrait être éliminé.

Le 2^e vice-président explique que d'autres modifications d'ordre administratif sont également apportées au règlement administratif pour faciliter la tenue de réunions électroniques, une pratique qui n'était pas courante au moment où la loi a été conçue.

Il est PROPOSÉ et APPUYÉ :

« Qu'il soit résolu que les modifications du Règlement administratif 1 soient approuvées sous la forme présentée aux membres. »

La proposition est ADOPTÉE.

6.0 RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Le 2^e vice-président explique aux membres que le Sous-comité des mises en candidature est chargé d'examiner les demandes de tous les candidats qui soumettent leur candidature pour siéger au conseil et aux comités. Il remercie les membres de ce sous-comité pour leur précieuse contribution et remercie tous les candidats, car les bénévoles sont la force vive de l'ACC.

Il présente ensuite la liste des candidats et précise que tous auront un mandat de deux ans, à l'exception de Brendan Nobes qui siégera pour un mandat d'un an. Les candidats suivants sont présentés :

- *Brendan Nobes*
- *David Bowcott*
- *Derek Brown*
- *Charles Caza*
- *Trevor Doucette*
- *Steve Drummond*
- *Nadine Fullarton*
- *Éric Gaulin*
- *Quentin Huillery*
- *Christina O'Donnell*
- *Amber Sandhu*
- *Ajay Sharma*
- *Rick Wagner*

Il est PROPOSÉ et APPUYÉ :

« QUE les membres acceptent la liste des candidats au conseil d'administration de l'ACC de 2023-2024, telle que présentée. »

La proposition est ADOPTÉE.

7.0 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DE L'ACC

Il est PROPOSÉ et APPUYÉ :

« QUE les personnes dont le nom figure sur la liste des candidats de l'ACC de 2023-2024 soient élues au conseil de l'ACC pour les mandats indiqués sur la liste. »

La proposition est ADOPTÉE.

8.0 RECONNAISSANCE DES MEMBRES SORTANTS DU CONSEIL

Le président du conseil remercie les membres sortants du conseil d'administration pour avoir généreusement donné de leur temps et leur expertise. On remercie les membres sortants suivants :

- Jean-François Arbour
- Andrew Arnill
- Leslie Doka
- Branden Kotyk
- Patrick Lafrenière

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 h00.

Certifié exact par:

Brendan Nobes
Président du conseil de 2022

Mary Van Buren
Présidente de l'ACC